# Message d’intérêt public

## Date limite de réception de demande au Programme d’aide financière aux études du Nunavut - Session d’hiver 2025

**Date de début : 15 octobre 2024**
**Date de fin : 15 novembre 2024**
**À l’échelle du Nunavut** **60 s**

Vous avez besoin d’aide financière pour atteindre vos objectifs d’études postsecondaires?

Le Programme d’aide financière aux études du Nunavut est justement là pour les personnes nunavoises admissibles qui étudient dans l’un des programmes postsecondaires désignés et dans l’un des établissements d’enseignement déterminés.

Que ce soit pour une nouvelle admission ou pour la poursuite d’un programme d’études, il est nécessaire de faire une demande au Programme d’aide financière aux études du Nunavut pour chaque année scolaire. Si vous prévoyez fréquenter un collège ou une université à partir de janvier 2025, la date limite pour présenter une demande est le 15 novembre 2024. Si vous bénéficiez déjà du Programme d’aide financière aux études du Nunavut pour cette année scolaire, il vous suffit de fournir une preuve d’inscription à la session d’hiver.

Vous pouvez faire cette demande même si vous n’avez pas encore obtenu l’acceptation officielle de votre inscription collégiale ou universitaire. Il vous suffira d’acheminer au bureau du Programme d’aide financière aux études du Nunavut la lettre confirmant votre acceptation au programme lorsque vous l’aurez reçue. Le traitement précoce de votre demande sera amorcé, et la décision finale sera rendue quand tous les documents justificatifs requis (y compris la lettre d’acceptation) seront parvenus au Programme d’aide financière aux études du Nunavut.

Les demandes tardives seront acceptées jusqu’au 15 décembre 2024, mais il se peut que celles-ci ne soient pas traitées avant le début des cours. Il est donc préférable de

déposer votre demande avant la date limite du 15 novembre afin de vous assurer que votre demande de financement sera traitée avant le commencement de la session.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour recevoir le formulaire de demande, veuillez consulter le site Web du Programme d'aide financière aux études du Nunavut ou envoyer un courriel à l'une des deux adresses du bureau du Programme d'aide financière aux études du Nunavut :

- FANS@gov.nu.ca (pour les personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*)
- FANSLoans@gov.nu.ca (pour les étudiant(e)s du Nunavut non inscrit(e)s en vertu de l'*Accord du Nunavut*).

###

**Contact avec les médias :**

Matthew Illaszewicz
Directeur de la Division de l'engagement des parties prenantes
Ministère de l'Éducation
867 975-5649
info.edu@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications